

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Éclairage

Sophie Tardy-Joubert

Les notaires de France publient leurs données sur les prix de l'immobilier

LIBRES PROPOS

Page 6

■ Droit bancaire / Droit du crédit

Christophe Lèguevaques

L'année lombarde et les banques.

Entre faute lucrative et risque systémique diffus

CULTURE

Page 15

■ Exposition

Nicole Lamothe

Germaine Richier

au Mont Saint-Michel

Page 16

■ Bibliophilie

Bertrand Galimard Flavigny

Le comte de Saint-Germain en triangle

ACTUALITÉ

Éclairage



Les notaires de France publient leurs données sur les prix de l'immobilier ^{129m8}

Sophie TARDY-JOUBERT

Le Conseil supérieur du notariat a réuni la presse le 6 juillet dernier pour présenter son nouveau site de restitution des prix immobiliers. Un projet sur lequel les notaires de France travaillent depuis plusieurs années, et qui, depuis cet été, est enfin accessible au grand public et aux professionnels. Marie-Pierre Péré, membre du Conseil supérieur du notariat, et Pierre-Luc Vogel, président de l'Association pour le développement du service notarial, en ont présenté les principales dispositions aux journalistes.

« L'immobilier ne peut pas être perdu ou volé, il est le placement le plus sûr du monde », entame Marie-Pierre Péré, membre du Conseil supérieur du notariat, citant une phrase du président américain Franklin Roosevelt devant les journalistes réunis au Conseil supérieur du notariat pour un petit déjeuner. « Il est important de le faire avec le plus de bon sens et de sûreté », nuance-t-elle aussitôt. À cette fin, les notaires de France partagent désormais leurs données avec le grand public. Cette restitution se fait sous la forme de deux sites internet. Le premier, le site www.immobilier.notaires.fr, est ouvert au grand public. Il comporte une partie en accès libre, tandis que d'autres informations, plus détaillées, sont payantes. Le second site, www.immobilier.statistiques.notaires.fr, est ouvert aux seuls professionnels de l'immobilier.

Cette volonté de rendre publiques les données immobilières des notaires remonte à l'année 2011. L'État, par la loi de modernisation des professions judiciaires, avait alors demandé aux notaires de communiquer leurs données concernant les prix de ventes. L'aboutissement du projet aura donc pris plus de cinq ans, le temps que les textes d'application de la loi du 28 mars 2011 de modernisation des professions juridiques et judiciaires soient publiés. « Les notaires n'ont à aucun moment fait barrage à la restitution de leurs données. En tant qu'officiers publics, il était naturel que cette mission nous soit déléguée », insiste Marie-Pierre Péré, soucieuse de clore le procès de rétention d'information qui, dit-elle, leur a souvent été fait.

Pourquoi ce projet a-t-il mis tant de temps à se concrétiser ?

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34